

Avis

Enquête de commodo et incommodo
- Classe 1 -
(n° dossier : 1/23/0564)

Il est porté à la connaissance du public, que par décision n° 1/23/0564 du 05/09/2024 de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité l'autorisation

pour la modification d'un site d'installations radioélectriques fixe à Mamer, route de Dippach, numéro cadastral 896/1257, section B de Mamer-Sud

a été accordée à Proximus Luxembourg S.A., 18, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif contre la susdite décision.

Ce recours doit être présenté, sous peine de déchéance, par requête signée d'un avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats, dans un délai de 40 jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mamer, le 18/09/2024

Le Secrétaire

Le Bourgmestre,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché du 18/09/2024 au 28/10/2024 inclus, ce suivant les prescriptions de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Mamer, le 18/09/2024,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre,

Affiché jusqu'au 28/10/2024 inclus